

Département de la Moselle  
Arrondissement de Sarrebourg

Séance n° 2-2024

COMMUNE DE NIDERVILLER

Conseillers élus : 15  
en exercice : 13  
membres présents : 9  
Membres absents : 4  
Procurations : 3

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 14 mars 2024  
à 19 heures 30**

**Le Conseil Municipal de la commune de NIDERVILLER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 07 mars 2024 sous la présidence de Madame Marie-Véronique BUSCHEL – Maire**

**Membres présents** : M. Mathieu POIROT - Mme Audrey FROEHLICH – M. Gérard MICHEL - Mme Marie-Françoise CHIROL - MM. Philippe PIERRON - Frédéric SCHERRER - Mmes Marine FRISSON - Marjorie ZIMMERMANN

**Absent excusé** : Mylène FAUL donne procuration à Marjorie ZIMMERMANN ; Damien Guenaire donne procuration à Marie-Véronique BUSCHEL ; Yannis Blaise donne procuration à Frédéric SCHERRER ; Fabien Henry

**Quorum** : atteint.

**Secrétaire de séance** : Marjorie Zimmermann désignée à l'unanimité

**DCM n° 2024D1403-05**

**Objet** : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement 2024 Budget Commune

L'Article L 1612-1 du C.G.C.T précise que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les montants à prendre en compte sont les suivants :

Montant des crédits total de la section d'investissement 2023 : 222 710,21 €

• Montant des crédits au chapitre 16 : - 94 000,00 €

Montant total à prendre en compte : 128 710,21 €

Le montant autorisé est donc de 128 710,21 € x 25 %, soit : 32 177,55 €

Délibération votée à l'unanimité.

Pour extrait conforme, délibération notifiée et rendue exécutoire, par transmission à la Sous-Préfecture, le 14 mars 2024.

La secrétaire de séance,  
Marjorie ZIMMERMANN



La Maire,  
Marie-Véronique BUSCHEL

